

LA LETTRE S

#39 / Actualité du Siéml / Avril 2018

SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

ÉDITO

Depuis 2015, le syndicat propose aux collectivités un groupement d'achat énergétique. D'abord orienté pour le gaz, le marché groupé a rapidement englobé la fourniture d'électricité afin de substituer une offre de marché aux tarifs jaunes et verts désormais révolus. Ce groupement, par son nombre d'adhérents, est le plus gros marché du département. Il a libéré nombre de communes des formalités liées à la passation d'un marché de fourniture d'énergie et permis d'obtenir des économies substantielles sur la facture.

Au printemps dernier, après des débats complexes parmi ses élus, le syndicat a décidé d'élargir l'offre de service en proposant un groupement pour les contrats de fourniture d'électricité inférieurs à 36 kVA (les fameux tarifs bleus). Cette initiative a été prise sur une base volontaire car aucune obligation légale ne nous forçait à l'impulser. Nous l'avons fait pour plusieurs raisons : tout d'abord, c'était une demande insistante de plusieurs adhérents qui étaient sollicités par ailleurs par des bureaux d'études ou bien qui étaient tentés de rejoindre d'autres groupements proposant cette offre. De plus, nous étions convaincus que nous pouvions obtenir un tarif intéressant et le résultat de l'appel d'offres nous a donné raison. Surtout, ce groupement est un levier très puissant pour la maîtrise de l'énergie. Nous disposons désormais des données de consommations pour plus de 8000 points de livraisons du département. C'est une source d'information considérable qui alimente l'expertise du Syndicat dans le cadre du conseil en énergie qu'il apporte aux collectivités.

Seulement voilà... nous avons rencontré des difficultés, pourquoi ne pas l'avouer, pour gérer la bascule des tarifs bleus vers les nouveaux contrats, ce qui a occasionné ici ou là une gêne réelle.

Suite
en page 2

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE 2018-2020

QUE FAUT-IL RETENIR DES MARCHÉS DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ?

Le Siéml a tenu le jeudi 29 mars une réunion de présentation de l'exécution du nouveau marché groupé de fourniture de l'électricité.

Le Siéml coordinateur du marché

La syndicat assiste les membres dans la définition des besoins en amont de l'appel d'offres, élabore les dossiers de consultation et assure les opérations de sélection des fournisseurs. Il signe et notifie les accords-cadres et les marchés passés avec les deux fournisseurs retenus pour desservir les collectivités adhérant au groupement : Total Énergie Gaz a remporté le marché pour la fourniture et l'acheminement d'électricité des points de livraison (PDL) dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA (ex tarifs bleus) ; le lot 2 du marché (puissance souscrite supérieure à 36 kVA) a été remporté par ENGIE Entreprises & collectivités.

Les collectivités exécutent le marché

Les collectivités effectuent les demandes de rattachement ou de détachement de points de livraison aux fournisseurs et signalent d'éventuelles modifications de puissance. Elles ont ainsi été sollicitées fin 2017 par les fournisseurs pour valider le périmètre de leurs points de livraison et transmettre leurs informations de facturation afin d'assurer la gestion dans Chorus. Les communes assurent également la vérification des factures, bimestrielles ou mensuelles selon la puissance souscrite et l'équipement ou non d'un compteur Linky. En cas de difficulté entre un membre du réseau et le fournisseur, Benoît Delanoue, chef de projets énergétiques au Siéml, se tient à la disposition des collectivités.

> b.delanoue@sieml.fr - 02 41 20 75 28

EN QUELQUES CHIFFRES...

169 membres dont
140 communes, 16 EPCI et 13 CCAS

7 069 points de livraison

88,4 GWh₄

7% d'économie réalisée en
comparaison des tarifs bleus

TOTAL ÉNERGIE GAZ (<36 KVA)

133 membres

6 494 points de livraison

40,7 GWh/an

Demandes techniques
au 02 28 09 01 86

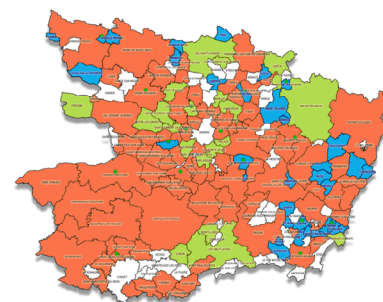
ENGIE ENTREPRISES (>36 KVA)

135 membres

570 points de livraison

47,6 GWh/an

Demandes techniques
au 02 28 03 39 40



■ Uniquement les inf. ou égal. à 36 KVA
■ Uniquement les sup. à 36 KVA
■ Toutes les puissances

Plusieurs raisons à cela : un calendrier trop contraint, un ménage important à opérer parmi des milliers de points de livraison, la sous-estimation de la charge par le titulaire du marché et sa faible disponibilité au lancement du marché, l'impact concomitant de la dématérialisation des factures et de la réforme territoriale... Autant de facteurs qui ont rendu l'opération encore plus complexe que nous ne l'avions imaginée au préalable. Les choses rentrent désormais progressivement dans l'ordre et je m'en réjouis car cet effort collectif pour moderniser ces points de livraison n'est pas vain. Outre le gain économique, nous allons pouvoir exercer pleinement notre valeur ajoutée sur l'analyse de la donnée énergétique des collectivités et accompagner plus efficacement nos adhérents dans la maîtrise de la consommation. L'effort en valait la chandelle. Merci à nos adhérents pour leur patience et leur compréhension.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

COMMENT FONCTIONNE LE CHÈQUE ÉNERGIE ?

Du 16 au 22 avril, 36 576 ménages angevins¹ recevront par voie postale un chèque énergie. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce nouveau dispositif remplace les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz et s'adresse aux ménages disposant de revenus modestes. Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources, sur la base de la déclaration de revenus auprès des services fiscaux, y compris pour des revenus faibles ou nuls. Les bénéficiaires reçoivent directement leur chèque énergie une fois par an pour leur permettre de régler leurs dépenses en énergie, que ce soient les factures des fournisseurs (électricité, gaz, mais aussi et c'est nouveau, fioul domestique et autres combustibles de chauffage), les charges de chauffage incluses dans le loyer ainsi que certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement. En savoir plus sur chequeenergie.gouv.fr.

¹Source : Préfecture de Maine-et-Loire

VISITE DE LA STATION BIOGNV DU SIÉML ÉLUS ET PORTEURS DE PROJETS À L'ÉCOUTE

En mars, la visite de la station bioGNV mutualisée a été l'occasion pour Matthieu Orphelin, député de Maine-et-Loire, d'échanger avec les élus du Siéml, GRDF et les porteurs de projets d'unités de méthanisation sur l'évolution de cette filière. Une discussion qui prend tout son sens dans les perspectives annoncées pour 2050 par l'Ademe (cf. ci-dessus).

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

| | |
|---------------------|--|
| MAR. 10 AVR. | Réunion du Bureau > Siéml |
| MAR. 10 AVR. | Réunion territoriale Saumur Val de Loire > Saumur |
| MER. 11 AVR. | Réunion territoriale ALM > Siéml |
| JEU. 12 AVR. | Réunion territoriale Mauges communauté > Beaupréau |
| MAR. 17 AVR. | Réunion territoriale Baugeois Vallées > Baugé-en-Anjou |
| VEN. 20 AVR. | Comité de pilotage EnR > Siéml |
| VEN. 20 AVR. | Inauguration de travaux > La Possonnière |
| SAM. 21 AVR. | Stand à l'AG de l'AMF49 > Soucelles |
| SAM. 21 AVR. | Inauguration de rénov. de bâtiment > Cheffes-/-S. |
| MAR. 24 AVR. | Comité syndical > Siéml |
| MER. 25 AVR. | Inauguration de travaux > Angers, av. Jeanne d'Arc |

UN MIX DE GAZ 100% RENOUVELABLE ? LE SCÉNARIO DE L'ADEME POUR 2050

L'Ademe a publié en collaboration avec GRDF et GRTgaz une étude démontrant que la France devrait être en mesure de produire un gaz d'origine 100% renouvelable à l'horizon 2050. Cette étude, basée sur le potentiel économique et technique du système gazier en 2050, estime le potentiel théorique de gaz renouvelable pouvant être injecté dans les réseaux d'ici 30 ans à 460 TWh, soit l'équivalent de la consommation gazière actuelle dans l'Hexagone. Elle prévoit notamment l'essor de trois filières de production : la méthanisation (30% du gisement), la pyrogazéification (40%) et le power-to-gas (30%). L'Ademe souligne qu'un tel scénario ne pourra se produire sans évolution du système gazier et nécessitera notamment une complémentarité accrue entre réseau gaz et réseau électrique pour renforcer leurs interactions. Le projet West Grid Synergy dans lequel s'inscrit le Siéml et l'installation de la dorsale bio-gazière des Mauges participent de ces évolutions.

RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SOUTERRAINS C'EST PARTI POUR LE GÉORÉFÉRENCIEMENT !

La campagne de géoréférencement des réseaux d'éclairage public souterrains a débuté il y a quelques semaines à Briollay, Châteauneuf-sur-Sarthe, Melay et Saint-Macaire-en-Mauges. Au total, 2250 km de réseaux seront ainsi détectés et intégrés très précisément dans le système d'information géographique du Siéml afin de répondre aux exigences de la réforme dite « anti endommagement ».

SAVE THE DATE

21 SEPT. 2018
Forum régional
de la mobilité alternative

22 & 23 SEPT. 2018
3^e salon
du véhicule électrique

09 NOV. 2018
Forum départemental
de l'énergie